

## Délibération 2022 / 12-10

**L'an deux mil vingt-deux le mardi vingt-sept décembre à dix-huit heures**, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raymond RABETEAU, Maire.

**Étaient présents les Conseillers municipaux** : Mrs Raymond RABETEAU, Didier LASSÉCHÈRE, Jean-François CHAMPEAU, Christian FAUGERON, Jacques FAURE, Maurice BESSE, Anthony BUYS, Arnaud PICOUT, Mmes Claudine DAURY-NEYRET, France-Noëlle GIMENEZ, Mireille LILLE-PALETTE RECONDU.

**Était excusé** : Mr Cédric LECOMTE.

**Était absent** : Mr Jean-Jacques BORD.

**Secrétaire de séance** : Mr Anthony BUYS.

\* \* \* \* \*

### LOCATION DE L'APPARTEMENT DU LOGEMENT DE L'IMMEUBLE DE LA POSTE

Monsieur le Maire :

- **rappelle** à ses collègues que le logement situé au 1<sup>er</sup> étage de l'immeuble de la Poste, propriété de la Commune 18, rue Camille Bénassy, est vacant,

- **présente** la candidature de M. François DAVID et Mme Mélissa RENAULT,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité** :

- **attribue** à, à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2023**, le logement situé au 1<sup>er</sup> étage de l'immeuble de la Poste

- **fixe** les conditions d'occupation comme suit :

- bail de 6 ans reconductible par tacite reconduction ;
- bail dénonçable par le propriétaire à l'issue des 6 ans avec préavis de 3 mois ;
- bail résiliable par le locataire avec préavis de trois mois ;
- montant du loyer 350,00 € par mois ;
- dépôt de garantie : un mois de loyer ;
- charges à régler en plus du loyer : chauffage, eau, ordures ménagères, taxes diverses ;
- état des lieux : à rédiger avant l'entrée dans les lieux.

- **autorise** Monsieur le Maire à signer ledit bail

Fait et délibéré en Mairie, le 27 décembre 2022.

Le Maire,



Raymond RABETEAU